

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUILLET-AOÛT
2014

Admi ALR - PARA - BRU



70^e année - n°7 - juillet-août 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | p402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

VOIR ÉDITO P. 3



ÉDITO
L'Europe que nous voulons : la FSESP en congrès
P. 3



CAMPAGNE
Journée internationale des services publics !
P. 4



Admi
L'enfant sera-t-il ange ou démon ?
P. 9

Motion de soutien de la CGSP fédérale

Delhaize – Un « plan d’avenir » qui anéantit celui de 2 500 travailleurs



Delhaize a longtemps mis sur son image « haut de gamme » mais a manqué de vision stratégique pour se repositionner sur un marché très concurrentiel et prisé par les enseignes discount.

Le gel des engagements et l’exigence de la polyvalence avaient déjà dégradé les conditions de travail des salariés. Aujourd’hui encore, alors que la marque perd des parts de marché, la direction ne pointe que la réduction du coût salarial comme solution à ses problèmes !

Bilan de l’opération : 14 magasins ferment et 2 500 travailleurs perdent leur emploi.

Dans la jungle, terrible jungle de la rentabilité, le lion Delhaize n’hésite pas à sacrifier son personnel.

La CGSP fédérale manifeste tout son soutien aux travailleurs concernés et à leur famille. Cette annonce n’est pas sans rappeler la restructuration drastique chez Carrefour en 2010.

Nous dénonçons avec force les licenciements collectifs dans des entreprises bénéficiaires qui profitent largement du régime fiscal belge et des subsides publics.

Or, Delhaize continue à faire des bénéfices. Les dividendes versés aux actionnaires ne faiblissent pas. Depuis le début de l’année 2013, le titre a gagné plus de 20 % à la Bourse de Bruxelles. Par ailleurs, le Groupe Delhaize fait partie des entreprises belges qui profitent un maximum des intérêts notionnels.

La CGSP fédérale est solidaire de toutes les actions syndicales qui seront entreprises pour atténuer l’impact de ce drame social et soutiendra toute initiative politique qui viserait à endiguer les licenciements boursiers dans les entreprises bénéficiaires.

Pour la CGSP fédérale

*Karel Stessens
Président*

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d’été

Du 1^{er} juillet au 29 août 2014 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à 7500 Tournai seront accessibles de :

- 8h à 15h du lundi au jeudi,
- 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

**SERVICES PUBLICS !
SERVICE GAGNANT !**

Les services publics sont toujours un service gagnant !

Efficaces et accessibles à tous, ils assument quotidiennement et en toutes circonstances de nombreuses missions qui répondent à l’intérêt général et aux besoins de chacun d’entre nous.

Pour garantir notre protection sociale, il nous faut des services publics de qualité, correctement financés.

CGSP WALLONNE

Surfe sur : www.cgsp-wallonne.be

L'EUROPE QUE NOUS VOULONS : la FSESP en congrès

À chaque échéance du scrutin pour le Parlement européen se tient le Congrès de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP/EPSU) à laquelle sont affiliés quatre secteurs de la CGSP. Cette année, ce 9^e Congrès s'est tenu à Toulouse du 20 au 23 mai et a réuni plus de 500 congressistes issus de plus de 45 pays.

Sur le site Internet de la CGSP wallonne, vous trouverez les résolutions portées par la CGSP et la visite du site du congrès de la FSESP (www.epsucongress2014.eu/fr) vous en donnera une vue d'ensemble. Mais dans cet éditto, nous voulons surtout rendre hommage à deux responsables de la FSESP, deux camarades qui ont porté haut l'étendard de la défense des services publics. En effet, ce congrès a été marqué par le départ volontairement simultané de la secrétaire générale et de la présidente de la FSESP à la pension.

Face à des institutions européennes technocratiques, néolibérales, un foyer de résistance a existé. Ce foyer a été animé par Carola Fischbach-Pyttel, Secrétaire générale de la FSESP, qui a œuvré à la création de cette fédération issue de l'Internationale des services publics. D'une petite structure naissante et hésitante, elle a réussi à construire la fédération professionnelle la plus puissante de la Confédération européenne des syndicats (CES/ETUC) et souvent la plus active et critique par rapport aux autorités de l'Union.

Depuis quelques années, elle a été rejointe à la tête de la fédération par Anne-Marie Perret (Force Ouvrière, France), qui, après avoir assumé la vice-présidence, est devenue présidente de la FSESP. Par sa force de conviction et sa fraternité, elle a rapproché des syndicats qui ont des traditions et des cultures très différentes.

Ce qui a marqué toutes celles et tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec elles, c'est leur extraordinaire complicité. Fruit du hasard certes, mais aussi de valeurs communes, ancrées à gauche et empreintes d'humanisme et de tolérance. Ce duo a marqué tous les esprits et notamment l'histoire du syndicalisme européen.

Nous leur souhaitons bon vent et plein de nouvelles aventures.

Le Congrès a bien sûr élu une nouvelle équipe. Le nouveau Secrétaire général, Jan Willem Goudriaan et la nouvelle Présidente, Annelie Nordström seront aidés par une nouvelle Secrétaire générale adjointe, Penny Clarke.

Ensemble, ils auront à cœur de relever le défi et de continuer à développer un syndicalisme européen de combat pour les travailleurs des services publics.

La CGSP participera à la lutte contre cette Union européenne néolibérale et la nouvelle équipe élue de la FSESP peut d'ores et déjà compter sur l'appui des responsables des différents secteurs de la CGSP.



A-M Perret

C. Fischbach-Pyttel



Le saviez-vous ?

Le 23 juin, c'était la Journée internationale des services publics !

« Ah bon, il y a une Journée internationale des services publics ? » Il faut dire qu'à côté de certaines autres « Journées internationales de », sa médiatisation est plutôt discrète. Pourtant, quand on y regarde de plus près, c'est toute l'année que les services publics mériteraient d'être fêtés !

Arrêtons-nous un instant sur une journée typique de la vie de Jeanne, 34 ans, institutrice dans une école communale (personnage imaginaire mais réaliste. *En italique*, on lira chaque occurrence du *service public*).

6h : Jeanne, déjà réveillée par l'apparition matinale de Nathan, son fils de 2 ans, se lève (à moitié groggy car elle a dévoré jusqu'aux petites heures le dernier roman de T. Gunzig loué à la bibliothèque), fait bouillir son eau du robinet sur le feu pour son thé, branche la radio sur l'une des chaînes de la radio publique francophone, écoute les infos, ainsi que la météo afin de savoir comment s'habiller ce matin, prend une douche et se remémore avec plaisir le concert philharmonique entendu la veille à la salle des fêtes du village. Elle va réveiller Lucie, sa fille de 8 ans, et prépare rapidement un petit déjeuner à base de yaourt et fruits écrasés car Lucie vient d'être opérée des amygdales et ne peut rien manger d'autre.

Elle met les affaires de gym et de piscine dans le sac de Lucie : aujourd'hui, c'est journée sportive au domaine de Chevetogne avec l'école.

Grâce au service infos en ligne des TEC, elle vérifie l'horaire du bus, car les réparations de la voirie dans la rue d'à côté entraînent parfois une déviation du parcours. Elle sort les poubelles : aujourd'hui, les PMC et le papier. Le facteur n'est pas encore passé : depuis la privatisation de la poste, le courrier n'arrive qu'un jour sur deux dans son village. Elle attend l'avis de retrait de sa nouvelle carte d'identité à la Commune. Le nouveau trottoir, fraîchement repavé suite aux travaux pour réparer la canalisation de gaz, facilite le passage de la poussette, et le casse-vitesse avant le feu rouge sécurise les allées et venues des piétons. Elle jette un œil au mur près de la plaine de jeux au coin de la rue : suite au passage de la police et à l'interpellation des jeunes ados qui y taguaient des âneries et y

jetaient moult immondices, l'endroit est désormais rafraîchi, et le lampadaire a été réparé.

Jeanne dépose Nathan à la crèche publique quelques rues plus loin, puis prend le bus avec Lucie jusqu'à l'école primaire, où le bus scolaire est déjà prêt pour le départ des enfants à Chevetogne.

Elle rejoint ensuite, toujours en bus, sa propre école pour entamer sa journée de travail. Et se réjouit car à la cantine, aujourd'hui, c'est du vol-au-vent. Un saut aux toilettes avant de rejoindre sa ribambelle de loustics, et c'est parti. Il ne faudra pas oublier d'arrêter un peu avant la pause pour le contrôle des poux : la semaine dernière c'était la visite médicale, la prochaine c'est la photo de classe : c'est la période des « extras ».

Elle-même devra s'absenter demain matin pour faire sa prise de sang mensuelle car elle sort d'un long combat contre un cancer du sein, dont elle est heureusement sortie indemne, car diagnostiquée à temps lors du passage du bus de dépistage devant l'école il y a quelques mois. Cela lui rappelle qu'il faudrait qu'elle repasse par la gare, vérifier les horaires pour aller rendre visite à son grand-père pensionné, qui après s'être cassé le col du fémur récupère sa mobilité dans un centre de réhabilitation hospitalier, avant de pouvoir rejoindre son logement social à Beyne. Elle se demande si elle aura le temps de bosser sur ses cours d'allemand, qu'elle suit en cours du soir en promotion sociale. Elle se demande également si son ex lui aura déposé comme prévu le programme des expos au Centre culturel de la ville d'à côté. En effet, mercredi, après avoir déposé Lucie à la danse et Nathan chez la babysitteuse ONE, elle aura un peu de temps. C'est plus facile maintenant qu'ils ont enfin divorcé, et que le tribunal a statué sur un partage de la garde des enfants : elle peut prévoir plus sereinement ses sorties.



Et s'il n'y avait pas de services publics ?

Mais laissons là Jeanne, son travail, ses enfants, sa vie bien remplie comme le sont finalement la plupart des vies, et posons-nous la question : Comment se serait déroulée la journée de Jeanne si les services publics n'avaient pas existé ?

Pour le savoir, essayons simplement d'imaginer une société sans radio publique, sans transports en commun, sans services de voirie et d'égoûts, sans police, sans épuration d'eau, sans canalisations de gaz, sans bibliothèques, sans écoles, sans théâtres ni salles de spectacles, sans services administratifs communaux, sans cantines scolaires, sans écoles gratuites, sans excursions scolaires, sans crèches, sans centres de réhabilitation, sans logements sociaux, sans trains, sans eau potable, sans accès à la culture, sans prisons, sans tribunaux où divorcer ni hôtels de ville où se marier... sans soins de santé préventifs et curatifs, ni dépistages de maladies, ni services d'urgences dans les hôpitaux, sans cours du soir, sans traitement des déchets, sans photos de classe, sans pompiers, sans musées...

Ou plutôt, imaginons un monde avec tout cela, mais à payer au prix coûtant ou à celui du *marché* ! Un monde où quelques personnes ultra-riches pourraient s'offrir le grand luxe d'une journée comme celle de Jeanne, dans un quartier agréable, mais où la grande majorité de la population devrait plutôt choisir entre mettre un enfant à l'école ou se chauffer, entre soigner son cancer ou s'offrir une voiture car pas de bus, entre inscrire sa fille à une journée sportive ou aller à un concert philharmonique, entre... et..., le tout dans un quartier non éclairé, non bitumé et jonché d'immondices. Un peu dur, non ?

Le service public est toujours gagnant !

La Journée internationale des services publics, c'est le 23 juin, et c'est une excellente occasion de se rappeler *tous les jours* quelques données élémentaires et néanmoins fondamentales qui démontrent qu'en toutes circonstances, le service public est toujours gagnant !

En effet, basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent à la richesse économique et à la qualité de l'emploi.

Les services publics, facteurs-clé de la **redistribution des richesses**, constituent le **premier pouvoir d'achat des citoyens**. De plus, la valeur des services publics est distribuée

de façon égale. Les services publics soutiennent la **croissance économique** et ce, grâce à des investissements en infrastructures, à la prise en charge de la formation et de la santé des travailleurs, à la redistribution des revenus, à l'assurance contre les risques, au soutien direct et indirect apporté aux industries.

Enfin, contrairement aux idées reçues, « *que ce soit dans le secteur des services sous-traités (la gestion des déchets par exemple) ou dans des secteurs privatisés suite à une vente* », les entreprises privées ne sont pas plus efficaces que les services publics. Par contre en cas de privatisation, les tarifs et coûts de transaction sont beaucoup plus élevés pour les utilisateurs.

Nous avons besoin d'un haut niveau de services publics

Les rapports de l'OCDE démontrent par ailleurs que les mécanismes du marché ne favorisent pas le niveau de services publics dont les populations ont besoin. Preuve en est que « *dans les pays qui ont imposé une plus grande austérité [et donc qui ont réduit les dépenses allouées aux services publics], un plus grand nombre de familles n'est pas en mesure de payer de la nourriture, le chômage est plus élevé, les inégalités plus marquées, la pauvreté plus répandue et les taux de fertilité plus faibles.* »

Il est également avéré que dans les pays où les dépenses sociales sont plus élevées, l'augmentation du taux de chômage est beaucoup plus faible.

Représentant 26 % du PIB de l'Union européenne, 30 % de l'emploi (soit quelque 64 millions d'employés) et 6,4 % du total des investissements, les services publics sont aujourd'hui l'objet du plus cynique démantèlement. Leur bradage via la libéralisation, la privatisation ou simplement la fermeture a des conséquences dont la compensation a un coût social et financier inestimable.

Une priorité !

Il est dès lors urgent, indispensable de remettre au centre du projet démocratique et socialiste que l'on défend, l'importance et la valeur des services publics. De les défendre, de les revendiquer. D'en faire de nouveau ce qu'ils méritent d'être tous les jours de l'année : une priorité.

La CGSP wallonne lance la campagne « **Services publics, service gagnant !** ».

Rejoignez-nous sur www.cgspwallonne.be !

CCT 109 – La motivation du préavis

Avec quelques mois de retard, les partenaires sociaux se sont accordés dans la CCT n° 109 sur les modalités de la motivation du préavis pour les travailleurs du secteur privé. Autre discrimination historique entre les ouvriers et les employés, la motivation du préavis sera dorénavant obligatoire pour les travailleurs licenciés qui en font la demande. De plus, elle leur offre le droit de contester les motifs invoqués s'ils les jugeaient déraisonnables.



Un droit pas automatique

La CCT 109 prévoit que tout travailleur qui en fait la demande a le droit de recevoir les motifs qui ont conduit à son licenciement de la part de son employeur. Le travailleur dispose d'un délai de deux mois après la fin de son contrat pour réclamer la motivation de son préavis. L'employeur bénéficie ensuite d'un délai de deux mois pour répondre à sa demande.

Il faut donc respecter scrupuleusement ces délais et ce tant du côté de l'employeur que du travailleur. En cas de non-respect du délai, l'employeur doit verser une amende civile forfaitaire de **deux semaines de salaire**. Cette amende forfaitaire peut, en outre, s'ajouter à une éventuelle indemnité pour licenciement manifestement déraisonnable.

Manifestement déraisonnable

Que l'employeur remplisse ses obligations ou non, l'employé peut saisir le Tribunal du travail, s'il s'estime victime d'un licenciement manifestement déraisonnable. La CCT 109 explique le motif déraisonnable comme étant tout motif qui n'est pas lié au comportement ou à l'aptitude du travailleur, ni aux nécessités de l'entreprise **et qui n'aurait jamais été décidé par un employeur raisonnable**.

Ces motifs devront être appréciés par le juge de manière marginale, il ne pourra émettre de jugement sur l'opportunité de gestion de l'employeur. En clair, pour une entreprise en difficulté qui se sépare d'un travailleur, le juge ne pourra statuer en disant que l'employeur aurait

pu réduire ses marges bénéficiaires au lieu de licencier pour couvrir ses pertes.

Si le motif manifestement déraisonnable est reconnu, l'employeur sera contraint de payer une indemnité de 3 à 17 semaines au travailleur. Cette indemnité est cumulable avec l'amende civile forfaitaire évoquée plus haut.

Par contre, cette indemnité n'est pas cumulable avec d'autres indemnités de licenciement comme la protection de la maternité ou la protection du délégué syndical.

Qui doit prouver quoi ?

Si l'employeur n'a pas fourni le motif dans le délai imparti alors que le travailleur en avait fait la demande, il devra prouver que le licenciement n'était pas déraisonnable.

Par contre, si le travailleur n'a pas demandé sa motivation dans le délai imparti et qu'il invoque un licenciement manifestement déraisonnable, il devra le prouver auprès du juge.

Enfin, si le travailleur et l'employeur ont respecté les délais et que le travailleur invoque un licenciement manifestement déraisonnable, la charge de la preuve est partagée mais dans les faits, il est évident que la charge pèse plus lourdement sur le travailleur qui doit démontrer l'argumentaire de l'employeur.

Qui est concerné ?

Actuellement, au sein de la CGSP, cette convention collective de travail

ne concerne que les secteurs TBM et Gazelco car les autres secteurs ne sont pas soumis aux conventions collectives. Néanmoins, avant la fin de la législature, cette question a déjà été abordée au Comité A pour être transposée dans les services publics et il est fort probable que cette CCT 109 soit retenue par le prochain gouvernement.

Avis défavorable

La CGSP a refusé la procédure de transposition de la CCT, proposée par l'Autorité au Comité A, pour les contractuels des services publics. Premièrement, sous prétexte d'urgence, la proposition faite aux partenaires sociaux n'avait pas préalablement été validée par le Conseil des ministres. Dès lors, le principe du dialogue social n'était pas respecté et la CGSP s'est opposée à cette rupture qui aurait pu créer un précédent.

Ensuite, contrairement à la CCT 109, la proposition faite par l'Autorité rendait la motivation **obligatoire** pour chaque licenciement. Cette obligation avait pour conséquence de créer un renversement systématique de la preuve à la charge du travailleur.

Enfin, il n'est pas acceptable qu'un contractuel du secteur privé soit soumis à une règle différente qu'un contractuel du service public. Pour la CGSP, seule une transposition identique de la CCT 109 était acceptable.

L'austérité

Corollaire et suite logique de la crise pour certains, l'austérité est souvent systématiquement invoquée par les griots de la résignation comme le seul remède (de cheval) à la crise économique et financière. Elle constitue ainsi le mantra de cette pensée unique et magique qui vise à maintenir la répartition inégale des richesses, la dérégulation et la libéralisation de l'économie, la prédation financière, à aggraver ainsi l'ampleur de la destruction des politiques redistributrices propres à l'État social et, dès lors, à perpétuer l'accaparement des richesses par les 1 %.

Désignant initialement la sévérité et la rigueur exercées sur le corps¹, le terme est apparu dans son acception actuelle dans le courant des années 70 pour désigner une politique visant à *assainir* la gestion. Et le recours au verbe *assainir* est tout sauf innocent : quel impudent oserait s'opposer à une politique visant à purifier quelque chose, à le rendre plus sain ? Ce terme est devenu un des vocables les plus courants dans le discours dominant et il est devenu au fil du temps la clé de voûte des politiques publiques.

La stratégie austéritaire fait passer avec succès une crise du capitalisme pour une crise des dépenses publiques

La stratégie austéritaire

En effet, l'austérité devient le pivot des politiques publiques, une arme de destruction massive de l'État social, une sorte de « projet hégémonique développé au sein même des États »². Pour Richard Seymour, l'austérité est une stratégie de classe qui est loin d'être irrationnelle ou une erreur de la classe dominante. La stratégie austéritaire permet assurément de sabrer dans les programmes sociaux, dans l'enseignement et dans les soins de santé tout en précarisant encore plus la sécurité d'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits des syndicats. Elle offre ainsi l'occasion de parachever, au prétexte de la dette, la destruction des conquêtes sociales de l'après-guerre. La stratégie austéritaire permet d'accélérer l'emprise du néolibéralisme en cours depuis les années 70 (pour rappel, années au cours desquelles le terme *austérité* a surgi dans son sens actuel) en faisant passer avec succès une crise du

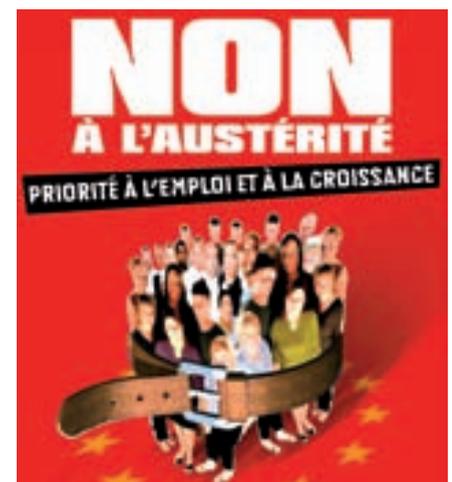
capitalisme pour une crise des dépenses publiques. La stratégie austéritaire permet de préconiser face à la crise, une politique économique qui n'aboutit qu'à l'aggraver en empêchant toute relance par la consommation.

Alors qu'elle devrait être extrêmement impopulaire, elle rencontre une opposition marginale. Toujours pour Richard Seymour, ce dernier fait s'expliquer parce que, « la population manifeste une crise de confiance à l'égard de la possibilité d'une alternative radicale au néolibéralisme »³. Des années de restructuration néolibérale ont renforcé l'idée de la fabrique de l'impuissance de la politique. En outre, la critique de la bureaucratie gouvernementale qui accompagne toujours le discours favorable aux mesures d'austérité est constamment assurée de remporter un certain succès parmi la population.

Une triple dépossession

L'austérité se mue ainsi en un outil de réaligement du capitalisme par la croissance du capital financier et par la colonisation de l'État par les entreprises (le Traité transatlantique et l'Accord sur le commerce des services en sont les deux illustrations les plus récentes). Dans cette optique, l'État néolibéral démantèle l'État social et le remplace par les marchés avec la dette comme pivot, comme puissante arme idéologique et comme meilleur moyen d'ancrer l'inégalité.

« Le phénomène de la dette constitue la clé de voûte des rapports sociaux en régime néolibéral, opérant une triple dépossession : dépossession d'un pouvoir politique déjà faible, concédé par la démocratie représentative; dépossession d'une part grandissante de la richesse que les luttes passées avaient arrachée à l'accumulation capitaliste; dépossession, surtout, de l'avenir, c'est-à-dire du temps comme porteur de choix, de possibles... En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable – trouve dans la dette l'une de ses principales explications. »⁴



1. Eric Piscart, « Austérité », in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p. 23
2. Richard Seymour, *Against Austerity, how we can fix the crisis they made*, London, Pluto Press, 2014, p. 70
3. Idem, p. 159
4. Maurizio Lazzarato, « La dette ou le vol du temps », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28

Évoluer pour mieux rencontrer nos objectifs

L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP (IRB) s'est réunie en congrès le 10 juin. Mise à jour des statuts ; protection des délégués syndicaux dans la fonction publique et présentation de la Commission Jeunes de l'IRB étaient à l'ordre du jour. Une centaine de Camarades mandatés par leur secteur ont participé à la réflexion et aux échanges.



Mise à jour statutaire

Pour préciser le contexte, ce congrès fixé en juin 2014 s'inscrivait dans la suite des congrès précédents afin d'intégrer les modifications statutaires proposées par plusieurs secteurs et rendues nécessaires pour adapter notre action syndicale à l'évolution institutionnelle du pays.

Cette mise à jour de nos statuts était aussi l'occasion d'y inscrire une approche plus démocratique et conforme aux résolutions du fonctionnement de nos instances.

- Ainsi le Secrétaire général intersectoriel se place et se profile comme le coordinateur de l'activité au service des différents secteurs. Il rassemble et favorise l'action collective de ces derniers. Ceci se traduit à travers la composition et les règles de fonctionnement des instances (Congrès, Comité, Bureau exécutif, Secrétariat) de l'interrégionale. Au passage, la fonction de vice-président a été supprimée tout en respectant un équilibre linguistique entre néerlandophones et francophones au sein du Secrétariat.
- Les représentants des commissions techniques des pensionnés, des femmes et des jeunes font désormais partie du bureau exécutif et y exercent un mandat consultatif conformément aux dispositions fixées par les statuts de la CGSP fédérale.
- La modification majeure porte sur le principe de fonctionnement du Bureau sur base du consensus. Elle prévoit que

si le consensus n'est pas rencontré, un vote intervient, chaque secteur disposant d'une voix. Les statuts modifiés prévoient que dans certaines circonstances, le Bureau peut se muer en Comité où le vote se fait en fonction du « poids », en nombre d'affiliés, de chaque secteur. Cela permet de faire face à des situations exceptionnelles en respectant la représentativité des secteurs.

Mieux protéger les délégués syndicaux de la fonction publique

Les approches inspirées du management par objectifs, pronées par le secteur privé productif ont été importées et généralisées à l'ensemble des domaines d'activité. Le secteur public n'y échappe pas, jusqu'aux ministères et administrations où la pratique de l'évaluation du personnel est de plus en plus instrumentalisée pour affaiblir la position de nos délégués syndicaux. Les délégués contractuels sont particulièrement visés et mal protégés dans l'état actuel du droit social. C'est pourquoi, le congrès a adopté la résolution proposée par les Camarades du secteur AMiO qui prend aussi position sur les nouvelles formes d'organisation du travail tels le travail à domicile ou les postes dépersonnalisés.

Elle appelle à un encadrement du télétravail, de plus en plus répandu, mais qui met en tension vie privée et professionnelle, sans parler de la perte de contacts sociaux qui nuit à la solidarité entre collègues et à l'exercice des prérogatives syndicales.



Commission jeunes

Les perspectives d'avenir du congrès statutaire de juin 2012 prévoyaient de développer

des initiatives envers nos plus jeunes camarades et de favoriser leur implication dans les structures syndicales. La Commission Jeunes de l'IRB s'est mise en place en septembre 2013 et construit plusieurs projets de communication rencontrant les préoccupations des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Comme précisé plus haut, la Commission Jeunes délègue un représentant au Bureau exécutif de l'interrégionale.

Ces évolutions, parmi d'autres, positionnent notre syndicat pour faire face aux défis sociaux de plus en plus rudes et complexes auxquels nous sommes confrontés.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



L'enfant sera-t-il ange ou démon ?

À l'heure où j'écris ces lignes, nos gouvernements régionaux et communautaires sont en passe d'être formés.

Pour le gouvernement fédéral, l'exercice risque d'être bien plus complexe.

Les urnes ont donc accouché aux niveaux régional et communautaire de majorités de centre-gauche. Au fédéral, le choix actuel oscille malheureusement entre le centre-droit - droite extrême ou pire encore droite - droite extrême... tout un programme !

Les chantres du néolibéralisme y vont déjà de leurs couplets habituels prônant l'austérité, leur sainte orthodoxie budgétaire, les restrictions « indispensables » sur les services publics, les diminutions de pensions, de droits au chômage, la suppression de l'indexation des salaires...

Gestation en cours, en espérant une fausse-couche au fédéral !

Il est grand temps d'amorcer un changement radical de politique. Il faut mettre fin à l'austérité, mettre un holà définitif au démantèlement des services publics, réinvestir dans le bien-être et dans le collectif, stopper net ce « management » imbécile qui détruit les travailleurs et la cohésion sociale. Il faut relancer l'économie par des politiques publiques fortes et audacieuses. Bref, les forces de progrès doivent rapidement reprendre le pas sur les forces de l'argent.

Les gouvernements wallons et bruxellois à venir auront la possibilité d'inverser la vapeur. Puissent-ils en avoir le courage et la créativité. Nous exigeons pour notre part la mise en place rapide d'une vraie politique sociale remplaçant l'humain au centre des débats et des politiques à mener.

Comme les citations d'empereurs (romains) sont actuellement en vogue, j'y vais de la mienne venant cette fois d'un empereur français bien connu : « Un gouvernement nouveau-né doit éblouir ».

Alors, Mesdames et Messieurs les futurs ministres, éblouissez-nous !

Bonnes vacances à toutes et à tous !

*André Gilles
Secrétaire général*

Grégory : travailleur dans une intercommunale de collecte de déchets

Ce qui est arrivé à notre collègue, Grégory Kostiw, chargeur collecte à Hygea depuis plus de 10 ans, est effroyable et nous à tous bouleversés. À 30 ans, ce père de famille a vu sa vie basculer pendant une matinée de travail qui devait être une tournée de collecte comme les autres.

Nous sommes tous soumis aux aléas de la vie, personne n'est jamais à l'abri d'un accident.

Mais pour lui, rien ne sera plus comme avant.

Par cet accident grave, un conducteur impatient a fait virer au cauchemar toute la vie de Grégory en lui enlevant ses membres inférieurs.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'un accident se produit et nous le ressentons d'autant plus fort et injustement que les causes sont extérieures et fortuites, nos agents respectaient parfaitement les consignes de sécurité.

Ce triste événement nous rappelle à quel point nous sommes fragiles, que notre métier comporte des risques et qu'il appelle à une vigilance de tous les instants.

C'est pourquoi à Hygea, nous avons

toujours mis la sécurité de nos travailleurs au centre de nos préoccupations et nous continuerons à l'améliorer sans cesse.

Cet événement a également ému les citoyens et leur a rappelé à quel point notre travail est difficile et la critique facile.

Espérons qu'ils prendront réellement conscience de leur comportement au volant et qu'ils feront à l'avenir preuve de patience et de la plus grande prudence.

De nombreuses actions de solidarité ont été mises en place à différents niveaux syndicaux et de nombreuses lettres de réconforts à la famille et d'encouragement à Grégory ont été envoyées, par des citoyens, à l'Intercommunale.

D'ores et déjà, nous nous engageons à faire l'impossible pour lui venir en aide et à soutenir sa famille.

Nul doute que cette tragédie nous rendra tout le respect que nous sommes en droit d'attendre ainsi que le courage de continuer à assurer nos missions de service public.

Nous souhaitons à notre collègue Grégory, toute la force nécessaire

pour surmonter cette épreuve, car nous savons que Grégory est un combattif « son dernier accident nous l'a prouvé ». Nous espérons qu'il reviendra vite parmi nous.

Tous les collègues de Grégory

Afin de vous relayer toutes les informations, une action de soutien a été lancée par les collègues de Grégory en collaboration avec la direction de l'HYGEA. Un compte bancaire est ouvert au nom de « Soutien à Grégory Kostiw » IBAN : BE32 0910 0074 4202 et BIC : GKCCBEBB. Les sommes versées seront utilisées dans le cadre de sa rééducation, pour l'aménagement indispensable de sa maison, etc., ainsi que pour la mise en place de formations afin d'assurer sa réintégration au sein de l'HYGEA.

Enfin, à l'initiative de la délégation syndicale, un contact avec l'IBSR a été établi afin de réaliser une capsule pour l'émission « contacts » qui sera diffusée sur les antennes de la RTBF durant le courant du mois d'août. Celle-ci mettra en avant les risques encourus au quotidien par les collecteurs d'immondices.

Nouvelles dispositions en matière d'allocation de fin d'année, de nouveaux métiers et de bien-être au travail dans les Pouvoirs locaux et provinciaux

Le 16 mai 2014, nous avons conclu une négociation avec le ministre Paul Furlan par la signature de trois protocoles d'accord aboutissant à trois circulaires ministérielles.

Elles résultent de l'accord sectoriel portant sur l'allocation de fin d'année, une autre portant sur les nouveaux métiers et la troisième relative au bien-être.

Rappelons-en ci-après les principaux éléments :

1. Circulaire ministérielle relative à l'allocation de fin d'année

Suite à la signature le 5 mars 2012 de la Convention sectorielle 2007-2010, recommandation est faite aux Pouvoirs locaux et provinciaux d'adopter le mode de calcul fixé par le Gouver-

nement wallon pour ses agents. Cependant, cette application ne pourra pas porter atteinte aux droits acquis par les agents bénéficiaires d'une allocation de fin d'année supérieure ni à ceux acquis par les agents relevant des Services fédéraux de la santé.

Le montant s'établira pour la partie forfaitaire de l'allocation à celui correspondant pour le mois d'octobre de l'année considérée au montant de 434,71 euros rattaché à l'indice pivot et lié aux fluctuations de l'indice des prix.

La partie variable s'élève quant à elle à 2,5 % de la rétribution annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rétribution due à l'agent pour le mois d'octobre de l'année considérée.

Les autres dispositions citées dans la circulaire ministérielle visent, comme par le passé, les conditions d'octroi, les règles de cumul, la rétribution garantie, les retenues et charges, les dates de paiement, les définitions des termes utilisés ainsi que le rappel de l'obligation d'adopter ces mesures en procédant à la modification des dispositions générales en matière de personnel, nécessitant le respect du statut syndical et des règles de tutelle administrative. Ces dispositions figurent sur notre site « délégués » : www.cgspadmi.eu

2. Circulaire ministérielle relative aux nouveaux métiers

Un groupe de travail constitué pour étudier la problématique des nouveaux métiers était prévu par la Convention sectorielle 2007-2010 signée le 5 mars 2012.

En fait, il s'indiquait, suite à notre demande, de cerner les métiers pour lesquels les carrières (recrutement, évolutions de carrière et promotions) étaient adaptées ou étaient jusqu'ici reprises dans un niveau spécifique ou tout simplement n'existaient pas au moment de l'établissement des principes généraux de la Fonction publique locale et provinciale.

Une première liste de métiers a été établie concernant :

- les aides-soignantes.

Pour la filière « sécurité » :

- les gardiens de la paix – non constatateurs ;
- les gardiens de la paix – constatateurs ;
- l'agent constatateur ;
- les agents de sécurité/vigiles.

Chaque fiche comporte un descriptif de la fonction, les conditions d'accès, les références légales et l'échelle applicable au recrutement.

Ces fiches doivent tenir compte de la circulaire du 19 avril 2013 revalorisant certains barèmes et de celle du 2 avril 2013 relative aux carrières spécifiques.

Les principes généraux restent bien sûr d'application.

C'est ainsi que les échelles d'évolution de carrière, par exemple, doivent être appliquées à ces métiers au-delà de l'échelle de recrutement.

Les cinq fiches détaillées peuvent être consultées sur notre site « délégués » : www.cgspadmi.eu.

3. Circulaire ministérielle relative au bien-être au travail

Cette circulaire ministérielle résulte des travaux du groupe de travail bien-être et vise à rappeler aux employeurs les principes et obligations liés au bien-être au travail des agents des Pouvoirs locaux et provinciaux et d'approfondir certains points comme les obligations de l'employeur en matière de forma-

tion et d'information de la ligne hiérarchique et des membres des comités de concertation spécifique du bien-être au travail et la mise en œuvre des principes généraux de la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Sont énoncés :

- le cadre légal et réglementaire ;
- les principes de base ;
- les obligations des autorités de formation et information des membres du comité et des travailleurs :
 - A. la formation des membres des comités de concertation du bien-être ;
 - B. la formation des travailleurs ;
- les obligations des autorités d'information des membres du comité et des travailleurs :
 - A. l'information des membres du comité ;
 - B. l'information des travailleurs ;
- l'obligation de mettre en œuvre la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Le détail de ces dispositions figure sur notre site « délégués » : www.cgspadmi.eu.

Vos délégués et secrétaires régionaux sont à votre disposition pour tout élément de précision nécessaire à la mise en place effective de ces mesures au sein de vos administrations ou institutions.

En outre, pour rappel, afin que ces dispositions soient appliquées, il s'indique de les négocier localement et de les intégrer dans les statuts du personnel des administrations ou institutions. ■



CASTEL
PONT À LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Optimalisation de la Police fédérale – 8 mai 2014

La réforme des services de police a maintenant près de quatorze années d'existence. Il a fallu harmoniser les divers statuts et mettre en œuvre les différents services de la police intégrée.

Rappelons-nous que les services de police sont un outil essentiel dans l'exercice de la démocratie. Ils sont principalement chargés de faire respecter les lois et règlements démocratiquement décidés, de poursuivre les contrevenants, d'enquêter afin de découvrir les malversations et autres délits.

Dès le départ, cette réforme a présenté des faiblesses structurelles qui sont toujours d'actualité aujourd'hui et qui nuisent tant au personnel qu'aux missions de service public que la police doit assurer.

Force est de constater que la capacité policière et les moyens sont insuffisants pour fonctionner de manière optimale.

Dès lors, la **CGSP** peut comprendre la volonté d'optimiser la Police fédérale et de renforcer les unités déconcentrées afin d'améliorer son fonctionnement interne et externe, notamment au profit des zones de police.

Nous soutiendrons toutes les initiatives en vue du renforcement des Unités spéciales, CIK, SPC, SPN, LPA, WPR, PJF ou encore le CIC, ce qui aura pour effet immédiat d'améliorer le service à l'attention des citoyens mais surtout d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Néanmoins, la **CGSP** n'admettra pas que, sous le couvert de l'optimisation de la Police fédérale, le principe d'une police intégrée structurée à deux niveaux soit remis en question.

Nous resterons également très attentifs à toutes les tentatives de régionalisation des services de police ou d'une éventuelle remise en cause du pilier judiciaire.

La **CGSP** veillera au maintien de toutes les fonctions du cadre administratif et logistique (CAlog), cadre trop souvent mis à mal lors de restructurations.

Nous tenons à rappeler que l'évolution de toute entreprise doit se dérouler dans le respect du personnel et que, le cas échéant, un plan d'accompagnement social devra être établi en vue de préserver au maximum l'aspect du bien-être de tous les membres du personnel de la Police fédérale.

Pour ce faire, la **CGSP** souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

1. Emploi

Nous souhaitons une véritable politique d'emploi au sein des services de Police.

Il convient donc de revoir la problématique des départs à la retraite des membres du personnel qui ne sont pas remplacés, si l'on veut continuer à assurer de bonnes conditions de travail au personnel déjà en place mais aussi et surtout une police efficace. Nous revendiquons donc le remplacement du personnel partant à la retraite avec la prise en compte des connaissances particulières liées à chaque service.

Nous voulons que la procédure de mobilité du personnel soit le seul moteur des changements opérés au sein de la police intégrée et structurée à deux niveaux, ce qui n'est plus le cas actuellement.

2. Bien-être au travail

Nous souhaitons une véritable politique de bien-être au travail.

Nous constatons souvent un certain fatalisme sur ce point qui est crucial pour le personnel en place. Nous voulons plus de moyens et plus d'énergies consacrées au respect des législations et à l'amélioration des conditions de travail des policiers. Il ne suffit pas de dire qu'il faut mener une politique de bien-être au travail mais il faut que des actes soient posés en cette matière.

3. Infrastructure – Logistique

Nous souhaitons une véritable politique d'investissement en matière d'infrastructure et de logistique dans les services de la Police fédérale.

Le problème des bâtiments de la Police fédérale a souvent fait l'objet de critiques fondées et plusieurs actions ont été menées en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de Travail – Inspection du travail – sur les conditions de travail des policiers. Plusieurs services de la Police fédérale à Bruxelles viennent de déménager vers les nouveaux bâtiments du RAC, il n'en est pas de même pour tous les autres. En effet, de nombreux bâtiments doivent faire l'objet d'investissements pour répondre aux normes minimales de sécurité, d'hygiène...

La logistique de la Police fédérale a montré ses limites dans la mesure où les services sont tombés à cours de matériel à plusieurs reprises. Nous noterons aussi des véhicules vieillissants et un parc informatique qui est sur la même voie et à l'heure où

l'on rédige ces quelques lignes, nous comptons les trombones à distribuer !

4. Allègement des procédures administratives

Toujours énoncé par les Autorités mais jamais mise en œuvre concrètement. Cette mesure est pourtant devenue indispensable pour permettre aux

membres du personnel de la police d'accomplir ces tâches essentielles.

En conclusion et même s'il on peut concevoir que l'optimisation de la Police fédérale va permettre la mise en place de synergies entre les services, la **CGSP** n'admettra en aucun cas que cette restructuration soit le théâtre d'une économie de personnel, tant

pour le personnel CAlog que pour le personnel policier, ou encore d'un détricotage du statut de celui-ci.

*Eddy Quaino
CGSP Admi Liège*

*Nicolas Antoine
Permanent Police CGSP-Admi*

RÉGION WALLONNE

Audit de l'ISSeP

Tout ça (80 000 euros) pour ça...

Une bien belle fête !

L'assemblée générale à laquelle était convié l'ensemble du personnel de l'ISSeP le 29 avril dernier avait tout d'une mascarade à gros budget. Rien n'y manquait : auditeurs, Directeur du SPW, DG ff, double projection d'un PowerPoint illisible au-delà du 3^e rang, micro baladeur et même une brève apparition (non fluorescente, celle-là...) d'un représentant du Cabinet Henry. Le tout, cousu de fil blanc, genre : « Oui, il y a bien quelques soucis, mais non, rien de grave... – ouf, tout le monde peut respirer ! Grâce au PST et aux recommandations un rien tardives du ministre, tout va se régler et peut-être raser-t-on même gratis... ». La CGSP est désolée d'avoir gâché quelque peu l'ambiance avec ses remarques et ses questions. Mais la réalité vécue par les travailleurs est tout autre...

Encore un acte illégal...

Avant tout, la CGSP réitère sa demande de recevoir copie du rapport d'audit dans son intégralité et non simplement copie du PowerPoint présenté le 29 avril. Lors de cette AG, il nous a été répondu, tant par le Directeur général ff que par le représentant du Cabinet que cette demande de publicité devait faire l'objet d'un examen par le Cabinet. Et la réponse fut évidemment négative...

En ce qui concerne la CGSP, nous estimons que ce rapport doit être accessible aux principaux intéressés, à savoir tous les travailleurs de l'ISSeP et à leurs représentants. Si cet audit avait été rédigé par la Cour des comptes, il serait en effet versé dans le domaine public ! À l'heure d'écrire ces lignes, nous n'avons toujours rien reçu...

Par contre, lors du Comité de concertation de base (CCB) du 12 juin, le représentant du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a confirmé que, tant l'audit que ses conclusions et les recommandations qui suivent, doivent être intégralement transmis au service externe en prévention ainsi qu'au Comité de concertation de base. C'est la loi ! La conclusion du représentant du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est cinglante : le refus de publicité est une entrave à l'Inspection sociale et entraîne des peines correctionnelles...

Audit light

Sur base de la présentation qui a été faite le 29 avril dernier, la CGSP estime que divers éléments qu'elle dénonçait ont été pointés par les auditeurs (gestion à améliorer, communication et

concertation sociale défailtantes, définir un cadre organique et un plan de personnel...), mais d'autres dysfonctionnements et dossiers essentiels sont carrément passés sous silence. Citons à titre d'exemple :

- le management ;
- les cas de harcèlement et l'analyse des risques psychosociaux ;
- le blocage de nomination par le Cabinet pendant l'audit ;
- le « fonctionnement » du CODI et du CORDI ;
- la gestion de la liquidation de l'Eco-TechnoPôle-Wallonie, l'ETP-W.
- À ce propos, en CCB ce 12 juin, le DG ff a confirmé une information surprenante : pendant la phase de reprise, le Cabinet a donné ordre à l'ETP-W de ne pas honorer des factures pour des prestations de personnel ISSeP au sein de l'ETP-W ; au total, l'ISSeP se

voit ainsi gruger d'une somme d'environ 170 000 euros.

Les principaux responsables de la situation de l'ISSeP – la Direction et le Cabinet – sont épargnés. La CGSP n'est nullement surprise et avait d'ailleurs anticipé et dénoncé ces conclusions dans un article publié dans le journal syndical « *La Tribune* » du mois d'avril.

La CGSP a par ailleurs reçu copie du courrier du ministre Henry au DG ff reprenant toute une série de recommandations pour l'avenir de l'Institut. Personne n'est dupe : le Cabinet Henry se réveille un mois avant les élections. Qu'a-t-il fait pendant 5 ans ? Durant toute la législature écoulée, le ministre Henry – liégeois, écolo et en charge des matières environnementales à la Région – n'a jamais pris le temps de visiter l'ISSeP et rencontrer le personnel et ses représentants. Et ce, alors que l'ISSeP est situé dans sa propre région et que l'Institut s'occupe prioritairement de matières environnementales...

La CGSP note enfin que le Plan stratégique triennal (PST) est pointé comme l'outil de relance de l'Institut. Aucune surprise là non plus, tant ce PST a été porté par le DG ff et le Cabinet. Il convient cependant de rappeler que ce PST – qui a coûté au bas mot 80 000 euros – a été fortement critiqué tant en interne (par la CGSP mais aussi par divers responsables de l'Institut), qu'en externe (notamment par certains membres du Conseil scientifique et technique et du Comité d'accompagnement), mais surtout qu'il n'a pas été validé par le Gouvernement wallon. C'est dire si l'« outil » est convaincant...

Dernier épisode en date : lors du Comité de concertation de base (CCB) de ce 12 juin, les Organisations syndicales ont eu l'occasion de rencontrer les auditeurs. Comment avoir un échange constructif avec nos interlocuteurs sans avoir copie du rapport d'audit ? Dommage que la nata-tion dans le brouillard ne soit pas une compétition olympique...

Difficile dès lors de se prononcer sur cet audit à ce stade. Malgré les dénégations des auditeurs, la CGSP pense toujours qu'il y a bien eu 2 versions du rapport d'audit...

Le 20 mars dernier, la CGSP a réuni ses affiliés de Liège et Colfontaine. Les quelque soixante personnes présentes se sont prononcées **à l'unanimité** pour la désignation d'un Commissaire spécial pour diriger l'ISSeP en attendant la désignation définitive du nouveau DG. La demande a été officiellement transmise au Gouvernement wallon lors du Comité de secteur XVI du 31 mars. Les vagues conclusions du rapport d'audit – qui ont surtout permis aux responsables de la situation de gagner du temps avant les élections, une manœuvre couronnée du succès que l'on sait... – nous confortent plus encore dans notre conviction ! L'ISSeP a aujourd'hui besoin d'être dirigé par une « carrure », une personne disposant de solides compétences. Il est plus que temps de clôturer le bal ! ■



Venez visiter le nouveau site
de la **CGSP WALLONNE**



www.cgspwallonne.be



www.facebook.com/cgspwallonne



www.twitter.com/irw_cgsp



9^e Congrès de la Fédération syndicale européenne des services publics

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a organisé son 9^e Congrès statutaire à Toulouse du 20 au 23 mai 2014.

La FSESP est la plus grande organisation syndicale en Europe qui représente 8 millions de travailleurs de 265 organisations syndicales de divers pays.

La CGSP était représentée par une délégation du secteur issue des trois régions du pays accompagnée de collègues des secteurs AMiO et Gazelco.

Félicitations aux camarades des syndicats français qui ont aidé à la bonne organisation du Congrès. Lors de celui-ci deux mandats fondamentaux ont été attribués, à savoir : le Néerlandais Jan-Willem Goudriaan est élu au poste de secrétaire général et la Suédoise Annalie Nordström à celui de présidente de notre Fédération européenne.

Après de longs débats, les différents membres ont voté pas moins de 20 résolutions.

Trois de ces résolutions ont été déposées par notre organisation et concernaient :

- pour un audit citoyen de la dette publique dans les États européens ;
- pour un renversement des priorités en matière de droit européen ;
- pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes dans les accords de commerce européens bilatéraux et multilatéraux.

Vous pouvez retrouver les textes intégraux sur le site internet de la CGSP wallonne à l'adresse suivante :

<http://cgspwallonne.be/index.php/documentations/actualite/item/215-retours-sur-le-congres-de-la-fsesp-mai-2014>



www.cgspadmi.be



Éloi Laurent
Éd. Les Liens qui Libèrent

Le bel avenir de l'État-providence

FÉDÉRAL

Souvent contesté comme trop coûteux et trop généreux, l'État-providence est ici bien défendu par l'analyse d'Éloi Laurent, économiste de l'OFCE (Organisation française des conjonctures économiques), professeur à Sciences Po Paris et à l'Université de Stanford.

L'économiste soutient, avec des arguments bien choisis, que la protection sociale, loin de limiter le développement, le favorise. L'État-providence ne doit pas s'effacer devant la société de marché, mais doit à l'inverse être retravaillé en fonction des évolutions profondes de nos sociétés, comme par exemple de l'accroissement des inégalités dans le monde et de la fréquence accrue des crises écologiques. L'État-providence, jusqu'ici, compensait les risques sociaux. Maintenant, face à de nouveaux risques collectifs écologiques, il faut étendre l'État-providence plutôt que de le restreindre.

L'ambition est de mettre en œuvre un État social-écologique, autour d'un contrat social-écologique.

Les arguments ici avancés s'opposent au discours néolibéral tenu par la plupart des politiques et qui a pour but de profondément remettre en cause l'État-providence.

Ainsi E. Laurent s'explique-t-il contre quelques-unes des idées reçues les plus fréquentes.

La protection sociale contribue à l'affaiblissement moral des individus ? C'est faux : elle assure leur bien-être.

L'État-providence bride le dynamisme économique et écrase de ses insupportables charges la création de richesse et l'innovation ? C'est faux : il favorise la prise de risque, développe les capacités humaines et maintient la cohésion sociale.

L'État-providence est insoutenable financièrement ? C'est faux : il n'a jamais provoqué la moindre crise économique.

Depuis trente ans, l'État-providence n'est envisagé que sous l'angle de sa

crise et de son effondrement inévitable. Ce discours inquiétant espère préparer « subtilement » les esprits au recul inévitable et pour tout dire souhaitable – par certains ! – de la mutualisation des risques sociaux.

Le livre d'Éloi Laurent s'oppose fermement à l'idée de déclin social ambiant. Au contraire, il laisse entrevoir non seulement la consolidation sociale mais la perpétuation écologique de l'État-providence. Car les insécurités grandissent, tant dans le domaine social qu'environnemental. Il faut donc aller vers un renforcement global de nos protections collectives, exactement le contraire de ce que prétend le discours néolibéral.

L'État-providence a encore un bel avenir devant lui, si on le réinvente en un « État social-écologique », comme l'exprime E. Laurent, qui permettrait d'adapter au XXI^e siècle la fiscalité comme l'organisation territoriale dans un pacte social amélioré. ■

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'Europe que nous voulons – La FSESP en Congrès
- 4 / Campagne • Le saviez-vous ? Le 23 juin, c'était la Journée internationale des services publics !
- 6 / Comité A • CCT 109 – La motivation du préavis
- 7 / Le mot qui pue • L'austérité
- 8 / IRB • Évoluer pour mieux rencontrer nos objectifs

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos Admi

9 / Édito • L'enfant sera-t-il ange ou démon ?

Région wallonne

- 10 / Grégory : travailleur dans une intercommunale de collecte de déchets
- / Nouvelles dispositions en matière d'allocation de fin d'année, de nouveaux métiers et de bien-être au travail dans les Pouvoirs locaux et provinciaux

Fédéral

12 / Optimalisation de la Police fédérale – 8 mai 2014

Région wallonne

13 / Audit de l'ISSeP – Tout ça (80 000 euros) pour ça...

International

15 / 9^e Congrès de la Fédération syndicale européenne des services publics

Fédéral

16 / Le bel avenir de l'État-providence



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11